

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 11 mai 2021 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-05-04

**Avis sur le Plan de Gestion des Risques d'inondations (PGRI) 2020 – 2027
du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands**

Date de convocation : 22 avril 2021

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Maria DUFROY, CC Roumois Seine, suppléante
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle

Pouvoir :

- Bernard LEROY, Communauté d'agglomération Seine Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ

Secrétaire de séance :

- M. Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Membres en exercice : 11 - **Nombre de voix total** : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10 représentants 99 voix

Délibération

Le comité syndical,

Le comité syndical,

Vu la Directive 2007/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine des inondations, dite « Directive Cadre Inondations (DCI) »,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement transposant la Directive Cadre Inondations,

Vu la sollicitation du 22 février 2021 du Préfet de la Région Ile de France, coordonnateur du Bassin Seine-Normandie, sollicitant l'avis des acteurs concernés sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI),

Après en avoir délibéré,

Souligne :

- Les objectifs ambitieux du PGRI au regard des enjeux humains, économiques et environnement de la vallée de la Seine ;
- Les risques de non atteintes des objectifs en raison des difficultés à mobiliser les moyens nécessaires et au manque de précision quant à la stratégie hiérarchisée de mise en œuvre du PGRI,

Demande la prise en compte dans le PGRI des éléments suivants :

- Renforcer la recherche et le développement en matière de systèmes de protection rapprochée ou individuelle comme alternative ou complément aux systèmes d'endiguement collectifs et adapter les doctrines en conséquence,
- Intégrer le repli stratégique dans les dispositions du PGRI et dans les stratégies locales de gestion du risque inondations pour les secteurs où la réduction de la vulnérabilité ne sera pas suffisante,
- Optimiser la territorialisation des services de prévision des crues du bassin afin que les alertes relatives à la Seine dans l'Eure à l'mont de Poses puisse être mieux coordonnées avec l'aval,
- Insister sur la nécessité de finaliser la réalisation et l'approbation des plans de prévention des risques naturels et d'inondation sur l'axe Seine,
- Préciser la définition de la « gestion des milieux aquatiques » de la compétence GEMAPI pour articuler plus précisément le volet biodiversité et le volet prévention des inondations afin de donner davantage de lisibilité aux actions des différents acteurs.
- Préciser de façon plus évidente les moyens à mobiliser, les étapes intermédiaires et les actions prioritaires qui permettront d'atteindre les objectifs à moyen et long terme inscrits dans le programme.

Décide :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PGRI
- De transmettre au Préfet coordonnateur de Bassin les recommandations évoquées ci-dessus.

Le président du
Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande



Bertrand BELLANGER